

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le règlement (UE) N°453/2010 du 20 mai 2010

1 - Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1 Identification de la substance/préparation :

Nom du produit : **ABSORBANT TOUS LIQUIDES - HYDROPHILE - GRIS**

Nature : Tapis – Réf. produit : TPGxxxx

Numéro de pré-enregistrement : sans objet

1.2 Utilisation de la substance/préparation :

Absorbant d'hydrocarbures et la plupart des liquides industriels.

1.3 Identification du production/fournisseur :

DELAHAYE INDUSTRIES
ZI D2A, Avenue de Saint Exupery
F – 44860 Saint Aignan de Grand Lieu
Tél. : +33 2 40 32 34 00
Fax : +33 2 40 32 38 48
<http://www.delahaye-industries.fr>
mail@delahaye-industries.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Service Produits
Tél. : +33 2 40 32 34 00
Fax. : +33 2 40 32 38 48

2 - Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

- Principaux risques : aucun
- Risques spécifiques : aucun
- Principaux symptômes : aucun

2.2 Elément d'étiquetage

Eléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

- Pictogramme : aucun
- Mention d'avertissement : aucun
- Mention de danger : aucun
- Conseils de prudence : aucun

2.3 Autres dangers

Aucun

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le règlement (UE) N°453/2010 du 20 mai 2010

3 - Composition/informations sur les composants

Nom Composant	N° CAS	Valeurs
Polypropylène	9003-07-1	> 99%
Polyéthylène	9002-88-4	7%
Noir de charbon	1333-86-4	< 0.25%
Polyéthylène	9002-88-4	7%

Aucune des substances soumises à restriction ou autorisation (SVHC) n'entre dans la composition des produits que nous commercialisons

- Composants apportant un danger : aucun
- Impuretés et additifs (présentant un danger) : aucun

4 - Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Non concerné

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non concerné

5- Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction conseillés :

Pluie d'eau ou de produits chimiques secs, de mousse ou de dioxyde de carbone.

5.2 Dangers spécifiques :

Aucun

5.3 Méthodes particulières d'intervention :

Aucune

5.4 Protection des intervenants :

Utiliser un appareil respiratoire indépendant pour combattre les incendies dans des locaux mal aérés.

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Non concerné.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Non concerné.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Non concerné.

6.4 Référence à d'autres sections :

Voir section 13.1. pour les absorbants gorgés de liquides absorbés.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le règlement (UE) N°453/2010 du 20 mai 2010

7 - Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Eviter le contact avec une source de chaleur élevée (>160°C) et les flammes.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

A stocker au sec à l'abri de la chaleur.

Matériaux d'emballage recommandé : sac en plastique, carton.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Non concerné

8 - Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Non concerné

8.2 Contrôle de l'exposition

Pas d'autre indication que dans la section 7 précédente.

9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques et essentielles :

- Forme : non tissé non calandré
- Couleur : Noir et gris
- Odeur : aucune
- pH : non concerné

Changement d'état :

- Régime de fusion : 160 – 175°C
- Décomposition thermique : à partir de 300°C (la décomposition peut s'avérer dangereuse en cas de combustion imparfaite : monoxyde de carbone)
- Point d'éclair : environ 240°C
- Température d'inflammation : approximativement 430°C
- Pression de vapeur à 20°C : non volatile
- Masse volumique) à 20°C : approximativement 0,9 g/cm³ (PP en granulés), 0,075 g/cm³ sous forme de PP nontissé Meltblown
- Solubilité dans/ miscibilité avec l'eau à 20°C : insoluble, hydrophile (absorbe l'eau).

9.2 Autres informations

Aucune

10 - Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Eviter tout contact avec une source de chaleur (>160°C).

10.2 Stabilité chimique :

La stabilité du produit est totale lorsqu'il n'est pas gorgé de produits absorbés.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune.

10.4 Conditions à éviter :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le règlement (UE) N°453/2010 du 20 mai 2010

Eviter les charges électrostatiques.

10.5 Matières incompatibles :

Solvants du polypropylène.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun

11 - Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques :

Non toxique. L'expertise de l'Hygiene Institut de Gelsenkirchen atteste que l'**absorbant GRIS** peut être utilisé sur le lieu de travail comme absorbant d'huile sans risque pour la santé.

12 - Informations écologiques

12.1 Toxicité :

L'**absorbant GRIS** n'étant pas soluble dans l'eau et n'éluant pas les composants chimiques avec l'eau, il n'existe pas d'effet négatif pour l'environnement (conforme à l'évaluation de l'Hygiene Institut Gelsenkirchen n° A-148570-07-To en date du 05.03.2007.

12.2. Persistance et dégradabilité :

La vitesse de décomposition dans le temps est lente. Le produit n'est pas biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Non concerné.

12.4. Mobilité dans le sol :

Non concerné.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Non concerné.

12.6. Autres effets néfastes : Aucun

13 - Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

L'élimination s'effectue généralement dans les incinérateurs à déchets : **ABSORBANT TOUS LIQUIDES - HYDROPHILE - GRIS** brûle en dégageant du dioxyde de carbone et de la vapeur d'eau sans former de gaz toxiques.

Attention : **ABSORBANT TOUS LIQUIDES - HYDROPHILE - GRIS** gorgé de produit absorbé doit être détruit selon la réglementation locale en vigueur pour la destruction du produit absorbé.

Emballage : Les emballages doivent être éliminés selon les réglementations en vigueur dans chaque pays.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le règlement (UE) N°453/2010 du 20 mai 2010

14 - Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU :

Non concerné.

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies :

Non concerné.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

L'absorbant GRIS non gorgé de produit absorbé est un produit non dangereux selon les réglementations de transports terrestre, fluvial, maritime, aérien.

14.4 Groupe d'emballage :

Non concerné.

14.5 Dangers pour l'environnement :

Aucun. Voir section 14.3. ci-dessus.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Aucune.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

Non concerné.

15 - Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

L'étiquetage de produits dangereux n'est pas applicable à **l'absorbant GRIS** non gorgé de produit absorbé.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique :

Non concerné.

16 - Autres informations

Un produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu une instruction écrite. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont données de toute bonne foi et correspondent à l'état actuel de nos connaissances sur la sécurité du produit. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.